

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TRÉBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le QUINZE du mois de DECEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN, dûment convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BOYER, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, CHARMENTRAY à MAINAGE, HUCHER à LE BIHAN, JULIENNE à BOIRON, LE PROVOST à VELLA, MULLER à JEZEQUEL, TOPART à LE HENAFF-LE JEUNE

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

### **D2023-115** INSCRIPTION D'ITINERAIRES AU SCHEMA COMMUNAUTAIRE DE RANDONNEE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le territoire de Lannion-Trégor Communauté est couvert par 144 circuits de petite randonnée et 5 de grande randonnée. Ceux-ci servent à la pratique pédestre mais aussi aux activités équestres et VTT à destination de la population locale et des visiteurs.

Lannion-Trégor Communauté s'est engagée dans l'élaboration de son schéma communautaire de la randonnée pédestre qui vise à sélectionner une centaine de circuits de randonnée parmi les sentiers existants sur son territoire.

Pour cela, plusieurs critères objectifs ont été retenus pour établir cette liste de sentiers : longueur du circuit, richesse du patrimoine naturel et bâti, proportion de bitume, caractère intercommunal du tracé.

Les sentiers retenus resteraient d'intérêt communal et les modalités d'entretien et de balisage ne changeraient pas par rapport à ce qui existe aujourd'hui sur la commune. Ils bénéficieraient, selon les besoins, de l'accompagnement technique et juridique de Lannion-Trégor Communauté pour les travaux d'amélioration et l'Office de Tourisme Communautaire se chargerait de leur promotion. Les conventions de passage avec les propriétaires privés deviendraient tripartites à leur signature ou à leur renouvellement (propriétaire(s), commune, intercommunalité).

Ce schéma communautaire de la randonnée serait également évolutif. Si de nouveaux projets de sentiers émergent, ils pourront potentiellement intégrer ce schéma s'ils répondent aux critères de sélection.

Des échanges ont eu lieu avec Lannion-Trégor Communauté afin d'identifier les circuits qui seraient retenus sur la commune, à savoir : le GR34 (Itinérance), la déviation du GR34 (décrite dans le topoguide de la FFRP mais non balisé), l'ancien GR 34 A - Futur GRP (Grande randonnée de Pays), le circuit des Mégalithes (Petite Randonnée), le circuit Mer, bois et landes (PR), le marais du Quellen (PR), le circuit de Goas Lagorn (PR).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de proposer que les itinéraires suivants soient retenus dans le schéma communautaire de la randonnée :
  - GR34 (Itinérance)
  - Déviation du GR34 (décrite dans le topoguide de la FFRP mais non balisé)
  - Ancien GR 34 A - Futur GRP (Grande randonnée de Pays)
  - Circuit des Mégalithes (Petite Randonnée)
  - Mer, bois et landes (PR)
  - Le marais du Quellen (PR)
  - Circuit de Goas Lagorn (PR)
  
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Le Maire,**  
**Bénédicte BOIRON**



**Le secrétaire de séance,**  
**Michelle LE HENAFF**

